



« REVALORISATION » SALARIALE : LE MARCHÉ DE DUPES

Nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer dans une lettre précédente les « propositions » du gouvernement formulées le 16 juin dernier et concernant la « revalorisation » des agents publics sur la période 2017-2020.

Nous avons montré comme **ce projet révélait avant tout une stratégie d'évitement, avec un gel des salaires prolongé au moins jusqu'au début 2017, et la paupérisation généralisée des agents de la fonction publique qui en découle** (à l'exception de quelques hauts fonctionnaires servis par des primes)...

Avec l'augmentation conjointe des prélèvements obligatoires et du coût de la vie, **les agents perdent du pouvoir d'achat, mois après mois**. A la fin du mois d'août dernier, l'INSEE a d'ailleurs publié une analyse qui indique que **le salaire net mensuel moyen des enseignants a diminué de 1,1% rien qu'entre 2012 et 2013...** Cette baisse s'explique par le gel du point d'indice, mais aussi par une distribution moindre de primes et de rémunérations annexes, la modification de la structure de la population enseignante, la baisse du nombre des heures supplémentaires... Autant de paramètres qui laissent deviner une stratégie globale de la réduction du coût de la rémunération des fonctionnaires, orchestrée depuis bien des années.

Ajoutant l'insulte à la manipulation, **le gouvernement s'est en outre autorisé à poser une contrepartie à son projet de revalorisation post-2017... : l'ouverture d'une nouvelle discussion sur les statuts !**

Le discours prononcé le 1er septembre dernier par le président de la République peut néanmoins laisser espérer **une embellie pour les acteurs du 1^{er} degré**. Le chef de l'Etat a en effet rappelé sa volonté « *de prolonger le travail sur l'attractivité du métier d'enseignant* », faisant probablement allusion à une prochaine revalorisation de l'ISAE (Indemnité de Suivi et d'Accompagnement des Elèves, qui concerne les professeurs des écoles et instituteurs, mais aussi les maitres E chargés de l'aide spécialisée, et les directeurs d'école). →

L'alignement de cette indemnité sur l'ISOE touchée par les enseignants du second degré est un moyen de revalorisation du pouvoir d'achat que fait miroiter le gouvernement depuis plus d'un an, sans jamais le concrétiser.

Par ailleurs cette mesure, aussi équitable soit-elle, ne résout pas le problème de **la baisse du pouvoir d'achat de tous les enseignants**.

Les quelques revalorisations (encore lointaines) des hauts et des bas de grilles (semble-t-il surtout pour les catégories B et C), et la suppression annoncée des premiers échelons des grades de catégorie A ne peuvent suffire ; d'autant plus que **les syndicats ne disposent pas de toutes les informations nécessaires à une réelle estimation du projet** (durée des nouveaux échelons ? nombre d'échelons définitifs par grade ? ratios d'avancement de grade ?).

Malgré tout, les fédérations sont tenues de prendre position d'ici le 30 septembre.

La FAEN refuse le principe même du blocage des salaires et exige le rattrapage de tout le pouvoir d'achat perdu. La FAEN ne donnera pas un chèque en blanc au gouvernement. Nous restons fermes sur nos revendications d'une réelle revalorisation salariale, et **espérons que les autres fédérations de fonctionnaire n'accepteront pas ce véritable marché de dupes.**

UNE INTERFÉDÉRALE CONTRE LA RÉFORME

La Faen, avec quatre autres fédérations de l'éducation, est signataire d'un appel solennel contre la réforme du collège.

Vous trouverez en dernière page de ce FAEN infos l'intégralité du communiqué de presse publié le 11 septembre dernier à ce sujet.

Cette réforme ne doit pas passer !



Les nouvelles indemnités des Réseaux d'Education Prioritaire

Un décret du 30 août dernier vient de créer de **nouvelles indemnités de sujétion pour les personnels exerçant dans des écoles ou établissements classés REP ou REP +.**

La création d'une indemnité de fonctions **pour les inspecteurs** de l'éducation nationale chargés du pilotage d'au moins un REP ou REP + accompagne également cette mesure. Les **taux annuels** de ces indemnités s'échelonnent entre 500 € et 2 312 €.

Le décret supprime également le bénéfice de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) "ville" au titre du classement d'un établissement en ZEP, tout en assurant une clause de sauvegarde sur cinq ans **qui va permettre aux bénéficiaires des anciennes indemnités liées aux établissements ZEP ou aux dispositifs ECLAIR de continuer à les percevoir.**

A noter que les personnels de santé et psychologues pourront bénéficier d'une indemnité forfaitaire équivalente à ces nouvelles indemnités de sujétion.

La période transitoire entre l'ancien et le nouveau dispositif n'en est pas moins **un maquis quasiment inextricable, face auquel vous ne devez pas rester isolés** : n'hésitez pas à nous contacter pour connaître exactement vos droits !

Défendre les lettres classiques, une initiative originale

Un groupe d'enseignant(e)s de lettres classiques, soutenu par des professeurs d'autres disciplines conscients des multiples dangers de la réforme du collège de Najat Vallaud Belkacem, a réalisé un calendrier humoristique intitulé « *le calendrier des immortels* » afin de dénoncer une des conséquences de cette réforme : la mise à mort du latin et du grec. Nous vous en offrons un aperçu. Zeus : « *Éradiquer les langues anciennes... Allez-vous faire foudre !* ». Bacchus : « *Le vin ça enivre, mais la réforme ça saoule* ». Athéna : « *La réforme, ça Minerve* ».

Les auteurs, de sensibilités syndicales et/ou politiques différentes, précisent que le calendrier est également destiné à être affiché en salle des professeurs sur les panneaux syndicaux.

CARMO, l'école de demain et le numérique

Juste avant les congés d'été, le ministère a publié via son site Eduscol **une première version du CARMO** (Cadre de référence pour l'Accès aux Ressources pédagogiques via un équipement Mobile). Ce document n'est qu'une première étape dans l'encadrement de la gestion des ressources numériques dans les établissements scolaires, notamment en ce qui concerne **la démocratisation annoncée de la tablette numérique.**

La première version du document est encore dépourvue d'informations concrètes pourtant indispensables : normes attendues pour les équipements, mode d'alimentation envisagé pour la généralisation de ces appareils dans nos établissements, etc. Mais **il se veut déjà prescriptif et contraignant sur de nombreux autres points** : dimension, poids, connectivité, système d'écoute, coque de protection, housse de rangement...

Au travers des 124 pages du document, la tablette est présentée comme devant, à terme, hériter du cahier de texte numérique et jouer un rôle crucial dans l'ENT, la liaison école-parents, ainsi que dans la réalisation et le contrôle du travail à la maison... Objet central de la pratique future de l'enseignement, **son imposition à tous semble de plus en plus proche et concrète.**

La profusion de recommandations ou d'obligations du CARMO en dit d'ailleurs déjà long sur la complexité des problèmes que vont affronter **les réels acteurs, sur le terrain, lors de la mise en place de ce nouveau système. Et quelle sera la réaction des collectivités locales, dans un contexte de réduction sensible des versements qui leur sont faits par l'Etat ?**

Note de la rédaction : n'affichez pas ce calendrier sur le panneau du SGEN-CFDT ou du SE-UNSA, ils soutiennent activement cette réforme, et tant d'autres réformes délétères...

Bien évidemment, alors que le ministère veut imposer sa réforme et faire taire toutes les voix qui s'élèvent pour résister, **ces collègues subissent des pressions hiérarchiques inacceptables** en démocratie. La liberté d'opinion existe et le « *devoir de réserve* », souvent invoqué par l'administration et certains chefs d'établissement autoritaristes, ne s'applique pas aux opinions syndicales ou politiques lorsqu'elles sont exprimées par les professeurs en dehors des heures de cours et des réunions parents-professeurs organisées par l'établissement.

Ce calendrier (vendu à prix coûtant) peut être acheté sur un site internet :

[\(https://fr.ulule.com/calendrierdesimmortels/\)](https://fr.ulule.com/calendrierdesimmortels/)

COMMUNIQUE DE PRESSE



Les fédérations (FERC CGT, FAEN, CSEN-FGAF, SUD Education, FNEC FP FO) appellent l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale à la grève du 17 septembre.

13 syndicats du second degré appellent à la grève le 17 septembre pour l'abrogation de la réforme du collège.

Bloquer la réforme du collège, c'est ouvrir la possibilité de donner un coup d'arrêt à toutes les dérives de la politique du ministère de l'Éducation nationale qui menacent l'école.

Obtenir un recul sur la réforme du collège serait une aide considérable pour la satisfaction des revendications urgentes de toutes les catégories de personnels.

La réforme actuelle du collège, massivement rejetée par les enseignants du second degré, est une pièce d'une logique d'ensemble qui concerne tous les personnels et qui menace les statuts et le cadre national de l'école.

La réforme territoriale, la régionalisation de la formation professionnelle, la mise en place des PEDT et de la réforme des rythmes scolaires vont dans ce sens avec des conséquences en matière d'accès de tous au service public, d'emploi et de statut.

La ministre annonce de nouvelles mesures découlant des mêmes logiques ! Les fédérations syndicales considèrent que le danger d'une nouvelle réforme du lycée s'inspirant de la réforme du collège existe.

Il faut stopper cette logique ! Il est possible de gagner.

Les fédérations (FERC CGT, FAEN, CSEN, SUD Education, FNEC FP FO.....) appellent l'ensemble des personnels de l'enseignement à se réunir, à décider de faire du 17 Septembre une grande journée de grève et de manifestations.

Elles considèrent que si la ministre ne recule pas le soir du 17, elle prendrait la responsabilité de la poursuite du conflit.

11 septembre 2015